



## STAGES ESCALADE



Vacances de LA TOUSSAINT 2014

Le NOS Escalade de NOZAY, en partenariat avec le Club CIME de BLAIN, organise 2 stages pendant les vacances de la Toussaint du lundi 20 au mercredi 22 octobre. Ces stages s'adressent aux enfants de 9 à 14 ans.

➤ **Stage découverte:**

Ce stage s'adresse aux enfants (licenciés ou non) débutant dans l'activité ou souhaitant s'initier à celle-ci.

- Encadrant : Yann DENOUEL (D.E Escalade)
- Lieu : Espace Edlinger (salle de La Chesnaie, route de Nort/Erdre, NOZAY)
- Structures : bloc et mur à cordes
- Horaires : du lundi 20/10 au mercredi 22/10 de 10h à 12h.
- Equipement à prévoir : tenue de sport, chaussures de sport ou ballerines et bouteille d'eau.
- Nombre de places : 14
- Tarif : voir fiche d'inscription

➤ **Stage perfectionnement :**

Ce stage s'adresse aux enfants licenciés souhaitant développer leur pratique et grimper sur différentes structures.

- Encadrant : Yann DENOUEL (D.E Escalade)
- Horaires : du lundi 20/10 au mercredi 22/10 de 14h à 16h.
- Lieux : Lundi et Mardi, Espace Edlinger (salle de la Chesnaie, route de Nord sur Erdre, NOZAY)  
Mercredi Salle Catherine Destivelle (rue René Cassin, BLAIN à proximité du lycée C. CLAUDEL)
- Structures : bloc et mur à cordes
- Encadrant : Yann DENOUEL (D.E Escalade)
- Equipement à prévoir : tenue de sport, chaussures de sport et/ou chaussons, bouteille d'eau.
- Nombre de places : 14
- Tarif : voir fiche d'inscription

**Nota : Les enfants doivent être amenés sur le(s) site(s). Les parents s'assureront que l'enfant est effectivement pris en charge par le moniteur.**



FICHE D'INSCRIPTION

STAGES ESCALADE

Vacances de LA TOUSSAINT 2014

Je soussigné(e) :

NOM : ..... Prénom : ..... Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse : ..... code postal : ..... ville : .....

Inscrit ma fille/mon fils : Nom ..... Prénom .....

Né(e) le : ...../...../.....

Club (si licencié) : ..... N° Licence (si licencié) : .....

**Au stage débutant (matin)**

**Au stage perfectionnement (après midi)**

Et règle la somme de :

Tarif plein (Non licencié):  50 €.

Tarif réduit (Licencié club) :  .45 €.

Autorisation en cas d'accident : J'autorise les responsables du club ou leurs représentants à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident et / ou d'hospitalisation.  **OUI**  **NON**

Fait à : ..... le : ...../...../..... Signature :

Le tarif comprend l'encadrement par un moniteur, l'assurance et le prêt du matériel

A retourner avec le règlement au plus tard le 18 octobre par courrier à l'adresse suivante :

Mme PASSELANDE Angélique, 6 Boyenne 44170 VAY

**Contact :**

Angélique PASSELANDE

Mail : [competition@nos-escalade.com](mailto:competition@nos-escalade.com)

Tel : 06 88 74 69 47



## Condition générales de prestation.



### Préambule :

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'inscription au stage d'escalade pendant les vacances scolaires de l'année 2014. Ce stage concerne les enfants âgés de 9 ans à 14 ans.

**Article 1 :** Le NOS Escalade s'engage à accueillir au maximum 14 enfants par stage proposé.

**Article 2 :** Les enfants doivent être amenés sur le(s) site(s) d'escalade. Les parents s'assureront que l'enfant est effectivement pris en charge par le moniteur.

**Article 3 :** Les activités proposées sont encadrées par des moniteurs diplômés. Ces activités sont praticables par la majorité des personnes et ne requièrent pas de capacités sportives hors normes. Elles peuvent néanmoins comporter des risques ou requérir certaines aptitudes physiques. Ces risques et aptitudes sont expliqués en début de séance. Le NOS Escalade se réserve le droit de refuser ou faire arrêter une activité à un participant si elle juge ses capacités, son attitude ou son comportement inadaptés. Il est en outre de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant est apte à la pratique de l'escalade et, le cas échéant, de le faire examiner par un médecin. Les parents assurent donc que leur enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique de ces activités. Le NOS Escalade décline toute responsabilité sur les conséquences de comportements inadéquates, de non respects des consignes ou de capacités insuffisantes non déclarées au moniteur du NOS Escalade.

**Article 4 :** Toute annulation devra se faire avant le 1er jour du stage. En cas d'annulation ou d'absence après le début du stage, seuls les annulations ou absences pour cas de force majeure (maladie du stagiaire ou du parent accompagnateur, sur présentation d'un certificat médical,...) ne donneront pas lieu au paiement du stage dans sa totalité. Le NOS Escalade se réserve le droit d'annuler le stage si le quota minimum de stagiaire n'est pas atteint.

La Présidente